



**AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°12-2023-299

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## **Direction Générale des Douanes et Droits Indirects /**

12-2023-11-02-00012 - GOUVERNEMENT (1 page) Page 4

## **Préfecture Aveyron / Direction de la Citoyennete et de la legalite**

12-2023-11-06-00064 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune d'Arques, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 6

12-2023-11-06-00066 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune d'Arviu, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 8

12-2023-11-06-00068 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune d'Asprières, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 10

12-2023-11-06-00070 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune d'Auriac-Lagast, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 12

12-2023-11-06-00071 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune d'Auzits, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 14

12-2023-11-06-00072 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune d'Ayssènes, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 16

12-2023-11-06-00073 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune de Balaguier d'Olt, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 18

12-2023-11-06-00074 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune de Balaguier-Sur-Rance, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 20

12-2023-11-06-00075 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune de BELCASTEL, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 22

12-2023-11-06-00076 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune de Belmont-sur-Rance, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 24

12-2023-11-06-00077 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune de Bessuéjouls, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 26

12-2023-11-06-00079 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune de Boisse-Penchat, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 28

12-2023-11-06-00081 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune de Bor-et-Bar, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 30

12-2023-11-06-00082 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune de Bouillac, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 32

12-2023-11-06-00083 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune de Boussac, commune de moins de 1000 habitants (1 page) Page 34

12-2023-11-06-00084 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune de Brandonnet, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 36
12-2023-11-06-00085 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune de Brasc, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 38
12-2023-11-06-00086 - Arrêté constitution de la commission de contrôle de la commune de Brommat, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 40
12-2023-11-06-00078 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de CAPDENAC-GARE_Commune de 1000 habitants et plus (2 pages)	Page 42
12-2023-11-06-00087 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de DECAZEVILLE_Commune de 1000 habitants et plus?? (2 pages)	Page 45
12-2023-11-06-00080 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de LAISSAC_Commune de 1000 habitants et plus (2 pages)	Page 48
12-2023-11-06-00065 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de SAINT-ANDRE-DE-VEZINES - Commune de moins de 1000 habitants. (1 page)	Page 51
12-2023-11-06-00067 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de SAINT-CHELY-D'AUBRAC - Commune de moins de 1000 habitants. (1 page)	Page 53
12-2023-11-06-00069 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de SAINTE-CROIX - Commune de moins de 1000 habitants. (1 page)	Page 55

Direction Générale des Douanes et Droits  
Indirects

12-2023-11-02-00012

GOUVERNEMENT



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des douanes  
et droits indirects**

Portet s/ Gne, le 02/11/2023

**DECISION**

prononçant la fermeture définitive d'un débit  
de tabac ordinaire permanent à BERTHOLENE

Le Directeur Régional des douanes à Toulouse,

Vu la loi du 17 juillet 1992 mise en application par le décret du 30 décembre 1992 transférant les compétences de la direction générale des impôts à la direction générale des douanes et des droits indirects en matière de contributions indirectes et réglementations assimilées ;

Vu le code général des impôts en son article 568 ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, pris en son article 37 précisant qu'un débit de tabac ordinaire peut être fermé définitivement sur décision du directeur régional des douanes et droits indirects dans divers cas dont la démission sans présentation de successeur ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 relatif au contrat liant les débiteurs de tabac à l'administration des douanes et droits indirects dans le cadre de l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

**DECIDE**

La fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent géré par M. VERNHET Emmanuel sur la commune de BERTHOLENE, 2460 Avenue Claude Salles, à la date du 31 octobre 2023.

**Le Chef de Service, par intérim  
PO/ L'IR2, S. FUNES**

Direction régionales des douanes et droits indirects de Toulouse  
Bureau de douane de PORTET/Garonne - CRT  
4, avenue de la Saudrune  
31120 PORTET/GARONNE

Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : S. FUNES

Tél. : 09 70 27 61 26

Courriel : [tabacs-toulouse@douane.finances.gouv.fr](mailto:tabacs-toulouse@douane.finances.gouv.fr)

Référence : 23/CRT/00

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00064

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune d'Arques, commune de  
moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Arques  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Arques et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Arques, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame GAUBERT Clémence

Délégué de l'Administration : Monsieur ROQUES Pierre-Yves

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame JUERY Solange

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00066

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune d'Arvieu, commune de  
moins de 1000 habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Arvieu

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Arvieu et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Arvieu, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame CASTELBOU Anne-Lise

Délégué de l'Administration : Monsieur VAYSSETTES Raymond

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame BONNAFOUS Elisabeth

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00068

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune d'Asprières, commune  
de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Asprières  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Asprières et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Asprières, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame SALES Françoise

Délégué de l'Administration : Monsieur DISEUR Fabrice

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame PRADEL Marie-Louise

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00070

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune d'Auriac-Lagast,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Auriac-Lagast  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Auriac-Lagast et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Auriac-Lagast, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame SINGLA Emma

Délégué de l'Administration : Monsieur BARTHES Patrice

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur GARRIGUES Jean

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00071

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune d'Auzits, commune de  
moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Auzits

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Auzits et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Auzits, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur ALCOUFFE Christophe

Délégué de l'Administration : Madame BLANC Josette

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur TAMALET Bernard

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00072

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune d'Ayssénes, commune  
de moins de 1000 habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Ayssènes

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Ayssènes et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Ayssènes, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame VIGUIER-TROUCHE Adeline

Délégué de l'Administration : Madame DURAND Aline

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur VIGUIER René

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00073

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Balaguier d'Olt,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Balaguier d'Olt  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Balaguier d'Olt et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Balaguier d'Olt, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur LEBERT Johnny

Délégué de l'Administration : Monsieur VILLE Mathieu

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur RIGOLLE Edouard

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00074

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Balaguier-Sur-Rance,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Balaguier-sur-Rance  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Balaguier-sur-Rance et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Balaguier-sur-Rance, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur BOUYSSIERE Sylvain

Délégué de l'Administration : Madame CASTAN Valérie

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur DOMENGE Nicolas

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00075

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune de BELCASTEL,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Belcastel

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Belcastel et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Belcastel, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame RIGAL Régine

Délégué de l'Administration : Monsieur BOUTEILLE Alain

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame GARDELLE Maryse

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00076

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Belmont-sur-Rance,  
commune de moins de 1000 habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Belmont-sur-Rance  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Belmont-sur-Rance et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Belmont-sur-Rance, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame JULIEN Martine

Délégué de l'Administration : Madame DEVIC Anne-Marie

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame COMBES Rose

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00077

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Bessuéjols,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Bessuéjols  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Bessuéjols et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Bessuéjols, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur GOHIER Thierry

Délégué de l'Administration : Monsieur FAUNIERES Alain

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur HERMET Raymond

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00079

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Boisse-Penchot,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Boisse-Penchat  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Boisse-Penchat et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Boisse-Penchat, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur MALIRAT Joan

Délégué de l'Administration : Monsieur ALVAREZ Daniel

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur SALESSE Gérard

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00081

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Bor-et-Bar,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Bor-et-Bar  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Bor-et-Bar et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Bor-et-Bar, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame BRIANE Elena

Délégué de l'Administration : Madame DAVY Patricia

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame SAJAS Marie-Eve

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00082

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Bouillac, commune  
de moins de 1000 habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Bouillac

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Bouillac et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Bouillac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur CAPELLI Jean-Claude

Délégué de l'Administration : Madame DE SOUZA Elisabeth

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame ESCAFFRE Liliane

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00083

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Boussac, commune  
de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Boussac

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Boussac et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Boussac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur BLANC Stéphane

Délégué de l'Administration : Monsieur LACOMBE Jean-Paul

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame GAYRARD Chantal

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00084

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Brandonnet,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Brandonnet

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Brandonnet et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Brandonnet, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur DALET Nicolas

Délégué de l'Administration : Monsieur BESSIERES Philippe

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur MOULY André

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00085

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Brasc, commune de  
moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Brasc  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Brasc et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Brasc, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur MOREAU Laurent

Délégué de l'Administration : Monsieur VIALA Francis

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur ATGER Jean-Paul

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00086

Arrêté constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Brommat, commune  
de moins de 1000 habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Brommat

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Brommat et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Brommat, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame DUVAL NOLORGUES Christiane

Délégué de l'Administration : Madame CHAUZY Josiane

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame PRUNET Claire

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00078

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
CAPDENAC-GARE\_Commune de 1000 habitants  
et plus



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de CAPDENAC-GARE  
commune de 1000 habitants et plus

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de Préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n° 2016-1048 pour les communes de 1000 habitants et plus, avec un conseil municipal composé d'une seule liste, par le maire de la commune de CAPDENAC-GARE et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de CAPDENAC-GARE, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal :

Titulaire : Monsieur DELERIS Fernand

Suppléant : Madame MONCAYO Karine

Délégué de l'Administration :

Titulaire : Monsieur MENU Pascal

Suppléant : Madame GAMEL Françoise

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Délégué du Tribunal judiciaire :

Titulaire : Madame TILLET Josiane

Suppléant : Monsieur LANCIOT Christian

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00087

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
DECAZEVILLE\_Commune de 1000 habitants et  
plus



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : **Constitution de la commission de contrôle de la commune de DECAZEVILLE  
Commune de 1000 habitants et plus**

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de 1000 habitants et plus, avec un conseil municipal composé de deux listes, par le conseil municipal de la commune de DECAZEVILLE ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission de contrôle de la commune de DECAZEVILLE est constituées comme suit :

3 conseillers municipaux de la liste majoritaire :

titulaire : Monsieur MURAT Christian

suppléant : Monsieur DUMAS Guy

titulaire : Monsieur GARCIA Robert

suppléant : Madame LAPAZ Valérie

titulaire : Monsieur INNOCENTI Patrick

suppléant : Madame AGUIAR Virginie

2 Conseillers municipaux de la seconde liste :

titulaire : Monsieur MAZET Pascal

suppléant : Monsieur VAUR Jean-Pierre

titulaire : Madame BOCQUET Florence

suppléant : Monsieur ROUSSEL Christian

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2 :** La Secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00080

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de LAISSAC\_Commune  
de 1000 habitants et plus





**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de LAISSAC-SEVERAC  
L'EGLISE

commune de 1000 habitants et plus

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de Préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n° 2016-1048 pour les communes de 1000 habitants et plus, avec un conseil municipal composé d'une seule liste, par le maire de la commune de LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal :

Titulaire : Monsieur LATIEULE Jean-Claude

Suppléant : Madame PERNODAT Viviane

Délégué de l'Administration :

Titulaire : Madame CISZAK Christiane

Suppléant : Madame LURAC Lydie

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

1/2

Délégué du Tribunal judiciaire :

Titulaire : Monsieur MONTEILLET Jean-Louis

Suppléant : Madame PEYRAC Florence

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2 :** La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00065

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
SAINT-ANDRE-DE-VEZINES - Commune de moins  
de 1000 habitants.



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-André-de-Vézines  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de Préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-André-de-Vézines et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-André-de-Vézines, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal :

Titulaire : Monsieur ANDRE Axel  
Suppléant : Madame LEBARON Emeline

Délégué de l'Administration :

Titulaire : Monsieur GAUFFRE Claude  
Suppléant : Madame AUBIN Christine

Délégué du Tribunal judiciaire :

Titulaire : Monsieur GELY Gabriel  
Suppléant : Monsieur HARDY Patrice

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00067

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
SAINT-CHELY-D'AUBRAC - Commune de moins  
de 1000 habitants.



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Chély d'aubrac  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de Préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Chély d'aubrac et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Chély d'aubrac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal :

Titulaire : Madame AMILHAT Brigitte  
Suppléant : Madame THERON Anne

Délégué de l'Administration :

Titulaire : Monsieur LANDETE Jean-Claude  
Suppléant : Monsieur BOUSCARY Jean-Marc

Délégué du Tribunal judiciaire :

Titulaire : Madame MAGNE Isabelle  
Suppléant : Monsieur AUGUY Pierre

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00069

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de SAINTE-CROIX -  
Commune de moins de 1000 habitants.



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Sainte-Croix  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de Préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Sainte-Croix et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Sainte-Croix, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal :

Titulaire : Madame GINESTE Thérèse  
Suppléant : Monsieur LABORIE Gérard

Délégué de l'Administration :

Titulaire : Madame VINEL Christiane

Délégué du Tribunal judiciaire :

Titulaire : Monsieur COUDERC Bernard

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX